



COMPTE-RENDU

Conseil de quartier Entremont

AGORA – Mardi 10 juin 2014

Élus présents :

- M. le Maire de la Ville de Rixheim, Olivier BECHT ;
- Mme Maryse LOUIS, Adjointe au Maire ;
- Mme Catherine MATHIEU-BECHT, Adjointe au Maire ;
- Mme Rachel BAECHTEL, Conseillère municipale Déléguée ;
- M. Michel POCHON, Conseiller municipal délégué ;
- M. Christophe EHRET, Conseiller municipal délégué ;
- M. Patrice NYREK, Conseiller municipal délégué ;
- Mme Marie ADAM, Conseillère municipale ;
- Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT, Conseillère municipale.

Assistaient en outre à la séance :

- Mme Martine WEHRLE, Directrice générale des services ;
- M. Arnaud BAÏLEN, Directeur de cabinet ;
- M. Francis MICODI, correspondant du journal l'Alsace.

Nombre de participants :

Environ 30 personnes présentes.

Ordre du jour :

1. Nettoyage et renouvellement des conduites d'eau ;
2. Rythmes scolaires ;
3. Entrée de ville rue de Habsheim ;
4. Appel à candidature 3CGP ;
5. Suivi chantier Tennis ;
6. Infos travaux rue de Mulhouse.

Début de la séance : 20H

M. le Maire salue les participants et les remercie de s'être déplacés en dépit des températures élevées. Par ailleurs, il remercie également les habitants pour leur confiance, renouvelée à l'occasion des élections municipales.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour à l'assemblée et procède à sa liquidation.

1. Nettoyage et renouvellement des conduites d'eau

Le point du nettoyage et du renouvellement des conduites d'eau est abordé. M. le Maire montre à l'assemblée des échantillons d'eau rouillée, que l'on retrouve de façon épisodique. Cela peut s'expliquer à l'occasion des chantiers. Mais cela peut également être dû à un autre phénomène qui a récemment été analysé. M. le Maire rappelle que la Ville de Rixheim est passée à l'eau de la Doller au 1^{er} janvier 2011. La chloration a été cessée en novembre 2013, et l'eau vient directement des connexions réalisées à Ile-Napoléon, Entremont et rue de Riedisheim. Du fait de l'arrêt de la chloration, il y a eu une diminution du pH, mais ce n'était pas le principal facteur. Il a été découvert que de très nombreuses conduites rixheimois sont dans un état de vétusté avancée. Pendant 25 ans, il n'y a eu que très peu de travaux ce qui a laissé une partie du réseau dans un état quelquefois d'importante dégradation.

Dans la première partie du mandat, plus de 6 Km de conduites ont été changés. Mais il reste de nombreuses rues dans lesquelles le réseau est ancien et parfois vétuste. Lorsque la connexion directe a été réalisée au réseau de Mulhouse, le sens de circulation de l'eau a été changé. Cela emporte que lorsque l'on prend une conduite en coupe transversale, on remarque qu'à l'intérieur se trouvent des cloques de rouille qui garnissent presque la totalité de l'intérieur du tuyau.

En raison du changement de sens de circulation de l'eau, la couche de rouille se décolle et cause donc le phénomène d'eau rouillée.

Pour limiter le phénomène, il y a d'abord la solution de renouvellement des conduites. Toutefois, il sera impossible de le faire en quelques mois, ni même en quelques années en raison de l'importance des coûts ainsi engendrés. L'entretien aurait dû être continu et phasé pour éviter que certaines conduites ne se retrouvent dans un état particulièrement mauvais.

Par conséquent, la décision a été prise de faire un nettoyage d'ensemble du réseau. Des brosses mécaniques sont introduites dans les tuyaux avec de la diffusion d'eau à haute pression. Un marché public sera lancé pour le faire. Cela permettra d'enlever l'oxyde de fer qui se trouve dans les conduites. Cela risquera de causer encore davantage de désagréments. Une information complète sera faite à l'attention des riverains. M. le Maire souhaite que le problème soit réglé au plus vite.

Il semblerait que le bâtiment Oisans ait eu des problématiques d'eau rouillée. M. le Maire précise que sur Entremont, cela fait maintenant plus de trois ans que l'eau qui coule dans les conduites est sans chlore.

En tout été de cause, la rouille se dépose au fond du récipient après un temps d'attente et les dernières analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé sont rassurantes :

Conclusion sanitaire

Eau destinée à la consommation humaine répondant aux limites et aux références de qualité réglementaires pour les paramètres analysés. Eau douce, éloignée de l'équilibre calco-carbonique, susceptible, dans certaines conditions défavorables (stagnation, chauffe-eau...) de dissoudre certains métaux des canalisations. Le matin ou après quelques jours d'absence, il est conseillé de ne consommer l'eau du robinet qu'après un écoulement de 15 à 30 secondes. L'absence de canalisation en plomb dans les parties privatives des réseaux doit être vérifiée.

2. Rythmes scolaires

M. le Maire donne lecture des horaires qui seront applicables dans chacun des groupes scolaires de la Ville, plus particulièrement ceux d'Entremont. Un bref historique de la réforme est donné à l'assemblée. De plus, M. le Maire précise que si les modalités de la réforme n'avaient pas été décidées en concertation avec les parents d'élèves, elles auraient pu être imposées par le Recteur d'académie sans contrôle de la part de la Ville. C'est pourquoi il était préférable d'organiser l'application de la réforme en amont.

M. le Maire donne ensuite lecture des horaires après la réforme d'abord pour les maternelles puis pour les primaires.

Il précise que dans le cas où les écoles primaires et maternelles ne sont pas sur le même site, comme à Entremont, il n'est pas possible d'avoir les mêmes horaires car il serait impossible pour les parents d'emmener deux enfants en même temps sur deux sites différents.

Ensuite, M. le Maire reprend l'historique de la réforme et les raisons de son maintien. Il déclare ensuite que les pouvoirs publics manquent de pragmatisme et de flexibilité. Il est précisé qu'un accueil sera toujours possible lors de la pause méridienne, notamment pour le déjeuner à la cantine, de même que le soir en attendant que les parents puissent venir rechercher leurs enfants.

Le mercredi, les parents pourront décider de laisser les enfants aux bons soins de la Passerelle pour des ALSH (activités de loisir sans hébergement) avec restauration à midi et activités l'après-midi pour celles et ceux qui le souhaiteraient. Le mercredi, les enfants peuvent être récupérés après le repas, mais le forfait global est celui des activités qui se font le matin, les parents qui souhaitent récupérer leurs enfants pour 14H peuvent le faire. La tarification est fixée par la CAF et financée par celle-ci et la Ville, de telle sorte que les parents n'assument en réalité que 25 % du coût réel des activités.

M. le Maire rappelle que la mise en œuvre de la réforme représente un an et demi de travail et Mme Mathieu-Becht précise que des rééquilibrages seront vraisemblablement nécessaires à la rentrée. Une riveraine demande par qui les enfants seront pris en charge. M. le Maire répond que ce seront les animateurs de la Passerelle, qui sont formés et qualifiés pour ces activités.

3. Aménagement entrée de Ville

M. le Maire informe ensuite l'assemblée de l'ébauche de projet d'entrée de ville, en l'occurrence par la rue de Habsheim. Les grandes lignes du projet sont décrites et l'implantation d'une reproduction de l'un des premiers avions qui a volé sur l'aérodrome de Rixheim, construit conjointement par l'aéro-club du Haut-Rhin et les services techniques de la Ville de Rixheim est mentionnée. Il s'agissait d'un avion de marque Aviatik, conçu par le créateur de la marque Boeing.

M. le Maire précise que l'aérodrome de Rixheim est âgé de près d'un siècle et que cet aménagement permettra de marquer l'histoire aéronautique de la Ville de Rixheim.

4. Appel à candidature 3CGP (Commission communale de contrôle de la gestion publique)

M. le Maire rappelle le rôle de la 3CGP et invite les personnes intéressées à se porter candidates pour en faire partie en écrivant à la Mairie. 5 personnes seront tirées au sort parmi l'ensemble des candidats.

La commission est sur le point de rendre un rapport sur le chauffage urbain. Elle s'intéresse aux comptes et à la gestion des deniers publics. L'appel à candidature est lancé.

5. ASER Tennis

Avant de passer à la présentation, M. le Maire salue le Président de l'ASER Tennis, présent dans l'assemblée.

M. le Maire explique quelle a été la démarche qui a mené à la décision de rénovation. La structure du bâtiment était en particulièrement mauvais état et un expert a recommandé de la fermer. Plusieurs solutions se présentaient : fermer le court, changer uniquement les poutres défaillantes et refaire la toiture. Des changements et réparations sur la structure auraient coûté autour de 500 000 €. Alors que la rénovation complète du bâtiment coûterait autour de 700 000 €. Dans une optique de durabilité et d'investissement, la décision de rénovation complète a été prise. Les travaux devraient débuter au mois de juillet/août.

Le nouveau bâtiment sera bien isolé avec un système de double coque pour limiter les dégâts dus à l'humidité, du fait de la condensation. L'objectif est que les travaux soient achevés pour la prochaine saison. Les travaux devraient durer de 3 à 4 mois et commencer cet été, par la destruction du bâtiment existant. M. le Maire souhaite que ce soit prêt pour la saison, soit à partir du mois de septembre.

Il est demandé si le chantier de l'Entraide par les jeunes sera modifié. M. le Maire répond qu'il restera en l'état.

6. Travaux rue de Mulhouse

M. le Maire explique que la route sera réaménagée et améliorée, les travaux débuteront par le changement des conduites d'eau, qui sont vétustes. Par ailleurs, en termes de sécurité, la rue n'est pas aux normes, tant pour les piétons que pour les cyclistes car il n'y a quasiment pas de trottoirs.

Une future piste cyclable venant de Riedisheim longera toute la rue de Mulhouse, la connexion se fera avec Sainte Ursule, à partir du Rond-Point de la rue de l'Industrie sur la rue de Riedisheim et connectée avec la rue de Habsheim et la rue d'Ottmarsheim, vers le Pont du Bouc. M. le Maire rappelle donc que le temps des travaux va bientôt recommencer et qu'il conviendra donc de s'organiser, car la voie qui sera rénovée est longue. Les travaux devraient durer de fin 2014 à fin 2015 et il est précisé que la rue ne sera pas fermée à la circulation publique. Les travaux de réseau dureront environ 6 mois, de même pour la voirie. Les perturbations devraient durer environ un an à un an et demi.

Un riverain demande ce qu'il en sera des déviations. Elles se feront vers la rue Wilson et le Pont Wilson. Il est rappelé que la Ville de Riedisheim prévoit également des travaux de son côté. L'idée est de partir de la pharmacie et de descendre la rue, jusqu'à l'hôtel « Relais de Rixheim », et la piste cyclable se fera le long de la route. La majeure partie des travaux seront financés par le Conseil général et les travaux d'eau le seront par le syndicat des eaux.

Une riveraine demande si le système de feux de circulation restera en l'état. M. le Maire répond par l'affirmative car les ponts Wilson et Saint Jean sont en circulation alternée, et cela présente un risque pour la circulation.

Il aurait été possible de prévoir des ronds-points s'il y avait eu un sens unique rues Saint Jean et Wilson, mais finalement le projet avait été abandonné en raison des difficultés posées en termes de gestion du flux de circulation.

Questions-Réponses

Un riverain demande ce qu'il en est du parking souterrain car il n'est pas utilisé à l'heure actuelle. M. le Maire répond qu'il est actuellement ouvert mais a constaté que l'architecte qui a conçu le parking devait au moment de la conception disposer d'un petit véhicule car les angles à la sortie du parking nécessitent d'importantes manœuvres et sont difficilement praticables par des véhicules de taille moyenne ou grande taille.

Une réunion se tiendra avec l'architecte pour déterminer quelles seront les solutions envisageables. Il semblerait que la possibilité d'un plateau pivotant soit étudiée, car le parking n'est à ce jour pas suffisamment opérationnel.

Une riveraine fait part de son mécontentement par rapport à l'arrêté obligeant à tenir les chiens en laisse dans les collines. M. le Maire rappelle les considérations qui ont fait en sorte qu'une telle mesure a été prise : dans le cas d'un chien de grande taille ou agressif, il est possible qu'il s'attaque aux promeneurs, autres chiens voire cyclistes et fasse même quelquefois ses besoins dans les champs. M. le Maire précise que le propriétaire doit rester maître de son animal. Cela implique que si le chien reste aux pieds de son maître et lui obéit, cela ne pose pas de problème, si tant est que le propriétaire parvient à prouver l'obéissance de son animal.

Une riveraine demande si le non ramassage des crottes est verbalisé. M. le Maire répond par l'affirmative. Toutefois, il est difficile de verbaliser l'ensemble des propriétaires indécents, car les

effectifs de police ne suffisent pas, bien qu'il y ait d'ores et déjà eu des verbalisations. S'ensuit une discussion sur les déjections canines et les propriétaires indéclicats.

M. le Maire propose d'envisager avec la copropriété l'implantation de panneaux rappelant que l'absence de ramassage des déjections est passible de verbalisation mais l'efficacité potentielle de la mesure est remise en cause. S'ensuit une anecdote à propos de la distance des poubelles spécifiques, dont certains riverains se plaignent de l'éloignement puis une discussion sur le montant de l'amende imposée suite aux déjections qui, semble-t-il n'est pas suffisamment dissuasif.

Une riveraine demande s'il y a des nouveautés concernant le chauffage biomasse pour Entremont. M. le Maire informe l'assemblée que la première étape sera une étude de faisabilité avec m2A. Les premières démarches sont en cours pour estimer l'intérêt de réaliser une centrale biomasse et la clientèle potentielle. L'idée serait d'être sur un chauffage essentiellement à biomasse avec éventuellement un renfort de gaz aux périodes les plus froides de l'année. Pour les collectifs qui ont récemment été rénovés et ont souscrit un contrat de chauffage au gaz, une dénonciation ne sera pas nécessaire. Un projet de tarification pourra être envisagé pour les copropriétés. Aujourd'hui, selon les évolutions du prix du gaz, la biomasse est 20 à 25 % moins chère que le gaz ou le fioul. Pour la biomasse, environ 80 % du prix est représenté par l'abonnement. Pour les immeubles qui ne souhaiteraient pas utiliser d'autres formules, il sera possible de dénoncer le contrat existant, ce qui permettra également de faire des économies substantielles. L'échéance minimale pour la mise en place d'une centrale biomasse desservant Entremont serait d'ici à 4 ou 5 ans.

Une réunion sur les modalités de mise en œuvre est prévue pour le 22 mai. Il semblerait que les charges de chauffage puissent être diminuées de manière importante, jusqu'à 34 %. L'Union des syndicats souhaite coupler cette démarche avec les rénovations d'immeubles pour aboutir à une baisse de charge de 30 à 35 %. M. le Maire rappelle qu'une masse critique sera nécessaire, il faut être sûr qu'il puisse y avoir une clientèle viable car si les clients sont peu nombreux, les coûts fixes étant identiques, cela coûterait cher aux clients voire au contribuable. Le futur emplacement n'est pas encore déterminé, l'idée serait de construire la centrale à mi-chemin entre Île-Napoléon et Entremont, près de la Cité Sturm. Le chauffage urbain pourra desservir individuellement chaque immeuble. Le gaz ne serait donc plus nécessaire pour se chauffer. Les copropriétés seront libres d'opter ou non pour le chauffage urbain, selon leur choix.

S'ensuit une discussion sur les incivilités et le stationnement. M. le Maire explique que des verbalisations ont lieu régulièrement, quelquefois sans déposer de papillon.

Un riverain demande si les arrêts de bus et le circuit seront modifiés ou des arrêts supprimés. M. le Maire répond que si les arrêts Alpillès ou Entremont étaient supprimés, il n'y aurait plus qu'un seul arrêt (Oisans) pour desservir tout Entremont. Cela ne serait donc pas pratique pour les habitants du bas d'Entremont. Par conséquent, il n'y a pas de changements prévus.

Un riverain signale que la rue des Ormes est en sens unique et que certaines personnes ne le voient pas et sont donc verbalisées. Il est proposé de fixer des rappels de sens interdit après des lampadaires. M. le Maire répond qu'il y a deux types de public, ceux qui font preuve de mauvaise foi et ceux qui sont distraits. Des rappels de panneaux sens interdit seront mis en place.

Un riverain demande s'il y a des normes sur la hauteur des panneaux, il semblerait qu'un panneau « sens interdit » se trouvant 1, avenue d'Entremont soit régulièrement caché par des véhicules. Le nécessaire sera fait pour l'éviter.

Un riverain demande ce qu'il en est du chantier de la cantine. M. le Maire informe l'assemblée que le désamiantage est en cours et que théoriquement ce sera terminé à la fin de l'année. Il est ensuite question des emplacements réservés aux camionnettes qui sont régulièrement occupés par des voitures. M. Walliser signale que le marquage d'une quinzaine de places réservées aux camionnettes a été réalisé. Si ce marquage n'est pas respecté, il y a verbalisation. S'ensuit un exemple de camionnettes qui stationnent au même endroit tous les soirs en infraction, et il semblerait difficile de les en dissuader en dépit de verbalisations. Apparemment l'usager en question est conscient de l'interdiction mais n'en tient pas compte.

La piste de la mise en fourrière est envisagée mais cela nécessitera tant un arrêté qu'un panneau avertissant de la possibilité de mise en fourrière. Il sera demandé à la police municipale quelles sont les mesures permettant de mettre en fourrière légalement un usager ne tenant pas compte des interdictions de stationnement.

Un riverain propose pour faire faire une économie à la commune de ne plus tondre un terrain pour y laisser pousser les fleurs champêtres, à l'arrière du parking de l'école maternelle d'Entremont, rue des Œillets.

À 21H45, l'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire donne congé à l'assemblée et remercie les participants.

Fin de la séance à 21H45

Fait à Rixheim,
le 2 juillet 2014

Le Maire,



Olivier B

Olivier BECHT